

4. MEMORANDUM DE LA CPPL SUITE AUX JOURNEES DE RENCONTRE DES CHEFS DE CORPS

La Commission permanente de la Police locale a organisé en 2013 deux journées de rencontre avec tous les chefs de corps de la police locale de notre pays¹¹³ pour échanger des idées sur une série de thèmes liés au fonctionnement de la police.

Les conclusions de ces journées de réflexion constituent la base de la contribution de la police locale dans le mémorandum de la police intégrée que le comité de coordination de la police intégrée récemment créé devait rédiger et transmettre au formateur.

La Commission permanente a également transmis son analyse et attentes aux anciens ministres de l'Intérieur et de la Justice, au Conseil fédéral de police, au Conseil des Bourgmestres, au collège des procureurs généraux, au président du Comité P, à l'Inspecteur général de l'Inspection générale et aux associations des villes et communes, ainsi qu'aux présidents des différents partis politiques.

Les préoccupations des chefs de corps ont été traduites dans 6 fiches – résultats des journées de rencontre de la police locale – avec comme titres :

- Une politique de financement et d'investissement saine
- Un agenda global pour la police et une politique cohérente entre les différents niveaux de pouvoir
- Une optimisation réfléchie des services (locaux) de police sur mesure
- Un partenariat fort entre les autorités et une représentation renouée de la Commission permanente de la police locale
- Une politique de GRH plus adaptée à une organisation policière et avec plus de garanties pour l'offre durable d'un service de qualité
- La technologie et l'innovation renforcent l'efficacité du fonctionnement de la police.

Dans le chapitre suivant, vous trouverez le résultat de la comparaison que la CPPL a effectuée entre l'accord de gouvernement et ce mémorandum.

¹¹³ 09.12.2013 à Louvain – 13.12.2013 à Namur

4.1 UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT SAIN

Problématique

Le financement de la police locale nécessite une révision. La police locale est de plus en plus confrontée à des dépenses supplémentaires qui découlent des réglementations européenne, nationale et régionale. Les économies budgétaires de l'échelle fédérale conduisent à la cessation progressive de l'offre de soutien par la police fédérale. L'équilibre difficile à obtenir dans les missions et la répartition des tâches entre les polices locale et fédérale (Col2/2002 - Hycap - Sécurisation des cours et tribunaux) transfère de plus en plus de missions à la police locale. Le mécanisme de financement de la police locale, par lequel les pouvoirs locaux sont contraints de maintenir en équilibre le budget policier de la zone de police a atteint ses limites et les a même dépassées. La loi de financement annoncée tarde à arriver et les autorités fédérales repoussent de plus en plus cette problématique sous le prétexte de la nécessité d'une base scientifique. Même l'arrêté d'exécution prévu légalement pour la facturation des prestations de police se fait attendre. La situation budgétaire difficile des pouvoirs locaux ne permet pas de manière objective de combler les déficits dans le budget, ce qui a pour conséquence une hausse du taux d'endettement de la police, un effritement de la solidarité nécessaire et souhaitée au sein de la police intégrée et enfin la cessation progressive de l'offre de service à la population. L'appel à un financement durable de la police fédérale est donc omniprésent et essentiel pour pouvoir maintenir à l'avenir le niveau de sécurité actuel dans le pays.

La récente réforme de l'Etat renforce l'impact des autorités régionales sur le fonctionnement de la police locale. Pour le maintien de la politique menée à ce niveau, il n'est pas rare de faire appel à la police locale (environnement, circulation et mobilité, ...). Ces autorités restent toutefois absentes dans le débat de financement de la police.

Etant donné l'enjeu que représentent la sécurité de la population et l'offre de service en cas de situation d'urgence, nous devons opter pour la stabilisation du financement de la police intégrée. Cette stabilisation est nécessaire pour maintenir le bon fonctionnement des services de police et permettre une réponse adéquate aux grands défis qui se posent.

Notre demande

Nous demandons donc aux autorités de s'atteler d'urgence à une révision du modèle de financement de la police locale, par lequel tous les donneurs d'ordre (nationaux, régionaux et locaux) peuvent contribuer correctement au financement des services de police sur la base du principe 'l'autorité qui décide, paie'. En outre, l'imposition d'une norme de contribution minimale compte tenu de la capacité financière de chaque autorité (commune, province, région, autorité fédérale) est favorable à la stabilité du financement de la police.

Nous demandons la fin de la politique de l'autruche concernant le financement de la police locale et que l'on cesse de se renvoyer les coûts liés au maintien de la politique entre les différents niveaux de pouvoir (actions en matière de sécurité routière, problématique de SALDUZ, maintien de l'ordre lors de grands événements, grèves dans les prisons, transferts de détenus et mineurs,...).

Les chefs de corps demandent de la clarté et des garanties pour la poursuite du financement de leurs corps de police et sont prêts à assumer leurs responsabilités pour mettre sur pied une organisation policière la plus qualitative possible (coûts/profits) pour l'avenir.

Nous demandons aux autorités de soumettre toute nouvelle réglementation qui a un impact sur le fonctionnement de la police, ainsi que les directives et circulaires des autorités administratives et judiciaires et des services à la police, préalablement à leur approbation, à un test de mise en œuvre policière (test de la police) à l'instar de l'ancien test Kafka, lors duquel non seulement l'applicabilité et la faisabilité de la réglementation sont évalués, mais aussi les coûts et les règles de financement sont examinés et établis.

Nous insistons donc pour la création d'un service d'étude qui peut être chargé de cette mission et qui pourrait assurer un monitoring de la situation financière de la police locale. Ce service assurerait en même temps le

recueil et la mise à disposition des données de la gestion et de la politique des corps de police locale pour assurer une réflexion et une préparation de la politique.

Dans le cadre des économies sur le fonctionnement intégré des services de police et le financement de la formation de base prolongée de 12 à 18 mois, nous demandons à pouvoir analyser la révision du système des salaires des aspirants de sorte que ce prolongement puisse se faire dans une enveloppe fermée.

Nous pensons aussi qu'une révision du financement des écoles de police allant vers plus d'uniformité est absolument nécessaire pour optimiser l'offre de formations (surtout les formations continuées et les formations spécialisées) au niveau de l'ensemble du pays.

4.2 UN AGENDA GLOBAL POUR LA POLICE ET UNE POLITIQUE COHÉRENTE ENTRE LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE POUVOIR

Problématique

La régionalisation d'une partie de la politique de sécurité routière, les plans d'optimisation de la police fédérale, l'instauration d'une obligation BBC pour les communes en Flandre et l'instauration d'un plan de sécurité régional à Bruxelles ne sont que quelques exemples des décisions récemment prises d'influence sur le fonctionnement de la police locale. Les représentants de la police locale, en l'occurrence les détenteurs de portefeuilles ou les secrétaires adjoints de la Commission permanente de la police locale ne sont pas ou rarement impliqués, et dans un stade tardif, dans les initiatives de l'une ou l'autre autorité.

Les différentes autorités attendent de la police une politique et un rapportage systématiques selon leurs propres normes et un timing qui ne sont pas harmonisés entre elles. Cela mène non seulement à une lourde charge, mais également à un déploiement chaotique de la capacité policière déjà limitée, de sorte qu'il est impossible de répondre aux critères d'une organisation efficiente et efficace. Même dans le domaine des outils de rapportage (comptabilité, statistiques, évaluations), nous ressentons différentes visions, modes d'approche, formes et timing imposés.

Le fonctionnement des structures zonales n'évolue pas avec l'environnement dans lequel elles opèrent et crée de plus en plus d'imprécisions et de problèmes. La liaison de la Loi sur la Police Intégrée à la Nouvelle Loi Communale n'est plus une évidence.

Le débat sur la politique de sécurité et sur les moyens financiers de la zone de police est mené dans trop de forums différents, de sorte qu'une liaison politique-financement est très difficile, en particulier dans les zones de police pluricomunales. Les débats sont menés parallèlement, avec différents participants et formations.

Notre demande

Nous demandons la reconnaissance de la Commission Permanente de la Police locale comme partenaire à part entière dans la préparation et l'évaluation de la politique, par toutes les autorités et départements quel que soit le niveau de pouvoir, fédéral ou régional, pour tous les domaines d'influence sur le fonctionnement et l'organisation de la police locale. Nous demandons en outre la participation policière à la concertation entre les différentes autorités. Nous demandons surtout d'urgence l'organisation d'un échange structurel d'informations avec le niveau régional.

Nous demandons de reconnaître l'équivalence en termes de valeur entre les différents plans politiques de sécurité aux différents niveaux de pouvoir quand il s'agit de prioriser et de déployer la capacité en personnel des polices locale et fédérale en première ligne et en soutien.

Nous demandons l'harmonisation entre les différents plans, à savoir entre le PNS - le Plan régional de Sécurité (dans la Région de Bruxelles-Capitale) - et les plans zonaux de sécurité d'une part et les plans budgétaires des différentes autorités d'autre part, tant en termes de contenu que de timing. Nous demandons également une vision commune des autorités concernant l'enregistrement et le rapportage des faits et des activités afin que nous puissions nous préparer correctement à un rapportage structurel cohérent et transparent.

Nous demandons une simplification du fonctionnement des structures zonales, qui soit en outre cohérent avec les règles du jeu applicables aux administrations locales afin de garantir la transparence nécessaire et permettre un contrôle démocratique du fonctionnement de la police locale.

Nous proposons d'examiner si une optimisation des structures ne peut pas être réalisée en regroupant par exemple les compétences du conseil zonal de sécurité et du conseil de police et en chargeant cet organe d'un pilotage dans les grandes lignes (de la politique générale de la zone de police, du budget et des comptes, des investissements importants, de la politique zonale de sécurité, de l'harmonisation des priorités judiciaires et administratives relative à l'utilisation de la capacité policière disponible et l'établissement du soutien à fournir par la police fédérale, discussion du rapport annuel, désignation du chef de corps). Nous pensons que les compétences d'exécution doivent être déléguées au maximum au collège de police et/ou chef de corps afin d'éliminer le handicap des zones pluri communales à l'égard des zones mono communales.

4.3 UNE OPTIMALISATION RÉFLÉCHIE DES SERVICES (LOCAUX) DE POLICE SUR MESURE

Problématique

Nous constatons que différents acteurs ont une vision et une opinion différentes sur les tâches exécutées par la police et surtout sur quelle instance doit reprendre certaines tâches, actuellement exécutées par les services de police. La clarté dans ce domaine doit être apportée le plus vite possible de sorte qu'une garantie de continuité puisse être donnée.

Cette discussion, qui dure depuis des années, est une prémisse de l'optimisation de la police intégrée et surtout de sa composante locale. Ces dernières années, la police locale est appelée à tort ou à raison pour faire face aux déficits et problèmes dans d'autres services publics (corps de sécurité, prisons, ...) et elle est donc détournée de ses missions prioritaires.

Les plans des autorités pour l'optimisation de la police fédérale menacent de perturber l'équilibre au sein de la police intégrée s'il n'est pas tenu compte de l'influence sur et de la police locale, qui représente ¾ du paysage policier. La police locale est consciente que la situation budgétaire difficile des autorités à tous les niveaux de pouvoir nécessite surtout l'optimisation du fonctionnement de la police locale. Le défi d'offrir un service équivalent, voire encore meilleur, au citoyen à un prix encore plus bas, sera sans aucun doute une top priorité pour tous les chefs de corps dans les cinq prochaines années. L'incertitude qui règne au sujet d'un financement durable, le manque de clarté sur les effets concrets de l'optimisation de la police fédérale sur le terrain, l'absence d'une vision commune sur les tâches de la police, la sur-réglementation et la rigidité du statut entravent l'optimisation du fonctionnement et de l'organisation des corps de police locale.

L'optimisation de la police locale ne peut être réalisée à la hâte et doit être préparée en profondeur. A cet égard, on doit non seulement tenir compte de la restructuration de la justice, mais également de la régionalisation des compétences suite à la réforme de l'Etat et des pistes éventuelles de changements dans les structures des autorités administratives aux échelons local et provincial (p.ex. fusions et accords de collaboration entre les communes). Il manque un cadre clair au sein duquel les structures locales de police peuvent évoluer et il n'y a ni coordination, ni soutien effectif par les autorités fédérales.

Le fonctionnement de la police intégrée repose sur des équilibres et une solidarité indispensable au sein de l'organisation policière. L'opération d'optimisation et le mouvement de décentralisation au sein de la police fédérale ne peuvent pas la menacer et un glissement des responsabilités entre les deux composantes ne peut être effectué sans concertation et glissement concomitant de moyens (capacité et/ou budget). L'évaluation du soutien actuel de la police fédérale qui a été effectuée lors des récentes journées de rencontre de la police locale met le doigt sur de nombreux manquements et lacunes.

Les économies budgétaires au niveau fédéral exercent une forte pression sur les recrutements et formations au sein de la police intégrée et sur l'appui spécialisé. A l'heure actuelle, certains décideurs tiennent déjà compte de la cessation progressive et inéluctable de la capacité en personnel de la police intégrée. C'est pourquoi la Commission Permanent de la Police Locale a réalisé récemment un sondage auprès de tous les chefs de corps du pays sur l'évolution attendue de leur capacité en personnel pour les 3 prochaines années.

Les besoins en personnel de la police locale, d'ailleurs repris et confirmés en majeure partie dans les plans pluriannuels des communes, ne sont plus des données inconnues.

Notre demande

Nous demandons d'urgence aux autorités une vision commune sur les tâches exercées par la police, avec un plan de mise en œuvre et un schéma temporel pour les missions qui ne seront plus dévolues à l'avenir à la police. Dans ce cadre, la police locale demande à être déchargée intégralement du transfert de malades mentaux, de mineurs et de détenus et de prévoir à cet effet la capacité nécessaire pour le corps de sécurité. Nous demandons en outre que la police locale ne soit plus chargée de la surveillance des détenus dans les prisons en cas de grève des agents pénitentiaires.

Nous demandons le plus vite possible une définition claire du soutien garanti par la police fédérale à long terme (minimum 5 ans) à la police locale. A cet égard, il est également recommandé que le cadre et les processus décisionnels au niveau des arrondissements soient décrits et fixés le plus vite possible, et ce sans ambiguïté. Nous demandons que le gouvernement fédéral ancre légalement les principes de répartition de compétences reprises dans la Col 2/2002 : tâches recherches judiciaires entre police locale et police fédérale.

Tout glissement de tâches à la police locale doit être précédé d'une enquête qui permette d'objectiver la charge de travail et les coûts. Un réaménagement ne peut avoir lieu que s'il est associé à un financement adapté. Si les autorités fédérales pensent qu'une révision globale du passage vers un service spécialisé est nécessaire, un débat public doit être mené à ce sujet dans les organes adéquats. La police fédérale doit avoir les moyens financiers nécessaires pour respecter ses engagements.

Afin de faciliter une évolution dans la structure et l'organisation du fonctionnement de la police locale, nous demandons une révision des normes pour les fonctionnalités de base conformément à la circulaire PLP10 des normes organisationnelles vers des niveaux de service et un élargissement des possibilités de fusions. Ce n'est que de cette manière que l'on pourra donner une chance aux différentes initiatives locales d'optimisation et à la création de nouveaux accords de collaboration structurels entre les zones de police locale et entre les polices locale et fédérale avec des avantages d'échelle à la clé. Nous insistons pour un cadre juridique (et financier) à l'instar du décret flamand relatif à la coopération intercommunale.

Nous demandons la création d'un groupe de travail mixte, à l'instar de la méthodologie utilisée pour la police fédérale, avec des représentants à la fois des niveaux fédéral, régional et local (unions des villes et communes) afin d'examiner les possibilités et limites du plan d'optimisation de la police fédérale et formuler des propositions en la matière. La police locale est prête à investir dans davantage de combativité pour assurer un meilleur service et demande aux autorités de soutenir cette approche qui émane de la base et de ne pas l'entraver. Nous plaçons pour le travail avec des zones pilotes.

Entre-temps, nous demandons aux autorités fédérales la garantie d'un flux entrant suffisant par cadre dans la police intégrée pour satisfaire à la capacité en personnel nécessaire au sein de la police locale dans les trois prochaines années (résultats actualisés de l'enquête des besoins réels dans le tableau ci-dessous).

Un effort supplémentaire en ce qui concerne le recrutement des Inspecteurs et Inspecteurs principales est absolument nécessaire et urgent afin de ne pas mettre en péril l'opérationnalité de la police locale.

Besoins en capacité de la police locale après enquête auprès de tous les chefs de corps (janvier 2014)

Grade Niveau	Capacité actuelle présente	Besoins en capacité au 1/1/2015	Besoins en capacité au 1/1/2016	Besoins en capacité au 1/1/2017	%
CDP	264	270	270	267	+ 1.1
CP	1967	1873	1841	1819	- 7.5
INPP	4491	4657	4699	4713	+ 4.9
INP	19753	20260	20289	20308	+2.8
agent	1671	1694	1694	1693	+1.3
Calog A	475	497	502	505	+6.3
Calog B	935	982	993	1000	+7
Calog C	2366	2421	2423	2429	+2.7
Calog D	1560	1539	1530	1524	-2.3
TOTAAL	33482	34193	34241	34258	

4.4 UN PARTENARIAT FORT ENTRE LES AUTORITÉS ET UNE REPRÉSENTATIVITÉ RÉNOVÉE DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA POLICE LOCALE

Problématique

La Commission permanente de la Police locale représente le seul organe consultatif pour les autorités prévu par les textes légaux. Du moins pour l'autorité fédérale. Il nous faut constater qu'il n'est pas rare que l'actuelle représentativité imparfaite constitue la femme-alibi politique pour ne pas tenir compte des avis de la CPPL ou alors pour impliquer d'autres membres individuels de la police locale comme les experts de terrain et consultants pour l'élaboration de la politique et/ou l'évaluation, en lieu et place de la Commission permanente.

Les moyens limités dont la Commission permanente dispose actuellement ne lui permettent pas de suivre comme il convient la diversité et les évolutions issues de la régionalisation, ni d'assumer de manière professionnelle le rôle qui lui est confié dans le dossier "Optimisation de la police fédérale" (comité de coordination de la police intégrée et Justipol) ou de garantir la représentativité et l'apport souhaités et indispensables dans les différents groupes de travail et forums. De même, les moyens font défaut pour mener une politique efficace en termes de communication, pour une recherche et un développement tournés vers l'avenir, et pour organiser des moments de consultation.

Les initiatives prises par la CPPL auprès des autorités fédérales et locales pour obtenir les financements nécessaires n'ont mené jusqu'à ce jour à aucune réalisation concrète.

Un soutien aux chefs de corps lorsque ceux-ci dirigent leur corps de police n'existe qu'à peine voire pas du tout. Or, à ce sujet, on attend non seulement de la part de la CPPL qu'elle prête une oreille attentive et qu'elle soit une bouée de sauvetage pour d'éventuels appels à l'aide, mais aussi qu'elle apporte un soutien actif et effectif aux chefs de corps et que, le cas échéant, elle assure la fonction de relais ou même la représentativité auprès de l'autorité supérieure si son intervention s'avère nécessaire pour résoudre les problématiques locales (cf. optimisation d'échelle, dossier Copernic,...).

Malgré les efforts consentis, seule une avancée limitée peut être constatée dans l'indispensable concertation et le partenariat entre la CPPL et les autres acteurs de terrain. Et pourtant, un partenariat fort et une concertation régulière sont indiqués pour pouvoir réaliser une optimisation du fonctionnement de la police locale et, par définition, de la police intégrée. La CPPL tend la main à tout un chacun, au sein ou en dehors des autorités, qui souhaite contribuer au bon fonctionnement de la police intégrée. Nous sommes convaincus que cette démarche sera profitable à toutes les parties concernées.

Notre demande

Nous demandons de la part des autorités de soutenir la CPPL dans son évolution vers une organisation professionnelle standard reconnue comme telle et un partenaire fiable, en tant qu'organisme de coordination pour les corps de police locale. A cet effet, nous demandons une révision du cadre légal et de la structure de la CPPL, un élargissement du cadre organique actuel et un nouveau régime de financement qui lui permettra d'avoir un fonctionnement optimal.

Nous demandons d'augmenter le budget disponible pour la CPPL d'environ 650.000 € à 1.500.000€ par d'une part, une retenue sur la dotation de base de 0.01% de la dotation de base des zones de police locales, et d'autre part, une contribution structurelle des autorités régionales équivalente à 50.000€ pour chacune et une augmentation du montant fédéral à 700.000€

Nous demandons aux différentes autorités de reconnaître la CPPL en tant qu'organisation représentative et de l'impliquer activement dans l'élaboration de la politique et dans l'évaluation de la stratégie. C'est surtout avec les autorités régionales, les unions des villes et communes, et les organisations syndicales que nous demandons la mise en œuvre d'un partenariat stratégique basé sur une concertation régulière ou une autre forme de collaboration structurelle et d'échange d'informations.

Aux autorités nous demandons l'organisation d'un débat et l'établissement d'un cadre relatif au mandat qui peut être confié à la CPPL par rapport aux corps de police locale dans le contexte de l'optimisation de ladite police et de son fonctionnement.

4.5 UNE POLITIQUE DE GRH PLUS ADAPTÉE À UNE ORGANISATION POLICIÈRE ET AVEC PLUS DE GARANTIES POUR L'OFFRE DURABLE D'UN SERVICE DE QUALITÉ

Problématique

Malgré les récents efforts consentis, le recrutement et la sélection du personnel policier ne se déroulent pas encore de manière suffisamment optimale pour garantir un afflux stable et durable dans la police intégrée. La formation et l'entraînement du personnel policier et ce, pour toutes les catégories du personnel, ont d'urgence besoin d'être revu et rénové. Pouvoir disposer de suffisamment de personnel bien formé est en effet d'une importance capitale pour la police et son fonctionnement efficace et effectif.

L'absence d'une idée claire et précise concernant les besoins (très divers, segmentaires ou spécifiques) de la police locale engendre beaucoup trop souvent la minimalisation des problèmes vécus localement en matière de gestion du personnel. De même, le besoin d'une adaptation ou d'une interprétation, à l'échelon local, de la réglementation statutaire bien trop stricte n'est pas toujours compris au niveau fédéral.

L'actuel statut de la police est trop rigide et constitue une entrave à une politique dynamique en matière de personnel où une "solution sur mesure" est recherchée. Trop souvent, les intérêts du fonctionnement de l'organisation et ceux du service offert au citoyen pèsent moins lourd sur la table des négociations que le poids des intérêts personnels individuels et des attentes du personnel policier. L'actuel statut repose beaucoup trop sur les droits et n'accorde pas assez d'attention aux devoirs. Les possibilités exponentielles en matière de dispenses et congés pour raisons médicales ou sociales menacent de surcroît la continuité du service dans de nombreuses zones de police.

L'actuel régime d'indemnités est contreproductif pour un fonctionnement efficace de la police. Cette situation décourage la mobilité interne et la prise de responsabilités, elle donne lieu à des abus, stimule la surconsommation et engendre quotidiennement des discussions relatives aux règles d'application sur le terrain. L'ancienneté, le grade et les droits acquis priment encore sur la nature des tâches assignées accomplies comme base pour la rémunération, ce qui débouche sur une paralysie générale de l'organisation policière et sur l'impossibilité de mettre les bonnes personnes, hommes ou femmes, à la bonne place.

Peu de membres du personnel veulent encore assumer des fonctions dirigeantes dans la police, en particulier des fonctions de mandat. Les dirigeants se trouvent sous une pression constante, en particulier celle de la part des autorités proprement dites et des médias, et se sentent isolés. Trop peu d'attention est accordée à la sélection et au recrutement, à la formation et à l'accompagnement des dirigeants au sein de la police intégrée. Et pourtant, la qualité de cette catégorie de membres du personnel constitue un facteur critique de succès pour le fonctionnement optimal de la police intégrée. La réflexion sur la carrière de dirigeants est restée en suspens dans des modèles traditionnels dépassés. Les tentatives incessantes pour désigner les « nouveaux venus » vers de hauts grades ne témoignent pas de la reconnaissance de la nécessité de bons dirigeants et démotivent le corps des dirigeants.

La formation de base du personnel de police doit être encore plus adaptée aux besoins locaux et reposer sur une synergie encore plus renforcée entre les écoles de police et les zones de police. La formation continuée doit être davantage axée sur une professionnalisation plus poussée et sur une spécialisation, plutôt que sur l'entretien du niveau des connaissances de base. Il existe également un manque de cohérence entre développement professionnel et formation. L'offre de formations par les écoles de police est trop vaste et ne privilégie pas assez la qualité. Trop peu d'attention est accordée aux thèmes régionalisés et locaux.

La protection de la disponibilité physique et psychique du personnel de police fait défaut dans l'actuelle politique de GRH. La surréglementation relative à la composition du cadre et aux possibilités de formation empêche la mise en œuvre d'une politique locale de GRH, sur mesure.

Le statut syndical a tout aussi peu évolué depuis la mise en place de la police intégrée. Ceci est perçu par les administrations locales et les chefs de corps comme inadapté par rapport à la dynamique locale actuellement souhaitée et au développement du paysage policier, et à l'action policière locale.

Notre demande

Nous demandons de la part des autorités fédérales que soit prêtée, à l'égard des problèmes et des besoins en personnel de la police locale, une attention équivalente à celle accordée à la police fédérale. La CPPL est prête à y contribuer de manière constructive, pour autant que les moyens nécessaires soient mis à sa disposition comme signalé dans la fiche précédente relative à la CPPL et à son fonctionnement. Ainsi, la CPPL prendra notamment à son compte le monitoring permanent des besoins en personnel de la police locale.

Nous demandons que soit reconnue la nécessité de diversité dans l'application du statut à l'échelon local et à la création d'un cadre à cet effet. A cet égard, une révision du statut syndical et des relations syndicales nous semble indispensable.

Nous demandons la cessation progressive de la surréglementation et un assouplissement effectif des procédures en matière de discipline, évaluation, formation et mobilité de sorte que ceux-ci soient un réel soutien à un fonctionnement optimal de l'organisation policière au lieu des les compliquer. La CPPL demande de partir d'une confiance générale plutôt que d'une méfiance à l'encontre des dirigeants locaux. Le fonctionnement optimal et la direction de ces mandataires peuvent de préférence être repris dans leur évaluation.

Nous demandons d'urgence une révision du régime d'indemnités où le contenu des tâches assignées deviendrait la base de la rémunération (traitement fonctionnel) et où seule(s) l'acquisition de compétences professionnelles complémentaires et/ou des réalisations exceptionnelles dans le métier pourront encore donner lieu à des bonifications. Dans ce cadre, nous demandons également la suppression des emplois spécialisés et du régime actuel des priorités relatives à la mobilité (priorité aux brevetés).

Nous demandons à l'autorité fédérale de rendre à nouveau attrayante la fonction dirigeante au sein de l'organisation policière et d'introduire de nouveaux outils de GRH pour mettre en place et accompagner des dirigeants (l'afflux latéral avec la formation de stagiaires, une détection de talents, l'instauration de pré-trajets, la mise en œuvre d'un centre de développement des compétences et d'une maison du leadership, et un développement de carrière avec perspectives pour les mandataires).

Nous demandons au gouvernement fédéral de ne pas céder aux groupes de pression qui plaident en faveur de faire passer les nouveaux saufs-conduits (les dénommés « lopers ») vers de hauts grades.

Nous demandons un nouveau cadre et un remembrement de la responsabilité en matière de formations entre les différentes écoles de police afin de garantir pour la police locale une offre abordable et de qualité en matière de formations. Nous demandons à l'autorité d'inclure dans ses priorités la protection de la qualité en termes de formations à la police et plaidons, outre la poursuite du système des visites, pour que l'AIG soit chargée d'une inspection et d'un monitoring permanents en la matière. Le plan national de formation doit, en tant que résultante des besoins en formations et des plans y relatifs, tant à la police locale que fédérale, devenir un instrument pratique pour les écoles de police et les responsables de corps de police.

Une formation de base efficace du personnel de police reste la mission pour les écoles de police, mais en même temps une responsabilité partagée des écoles de police et des corps de police. En ce domaine, la police locale est prête à assumer plus de responsabilité et soutien et demande à l'autorité fédérale de mettre en œuvre un cadre à cet effet pour toutes les catégories de personnel.

Nous demandons qu'il y ait une meilleure harmonisation entre les formations dispensées par les écoles de police et les initiatives existantes en matière de formations (p.ex. formations données par les unions des villes et communes) pour les administrations régionales et locales, afin que les thèmes locaux soient également inclus dans l'offre totale de formations.

4.6 LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION RENFORCENT L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT POLICIER.

Problématique

La société évolue vers une société d'information et de communication. Le fonctionnement des services de police est tributaire de la disponibilité de l'information. Les économies budgétaires et les retards accumulés par le législateur ne font qu'accroître l'arriéré des services de police en termes de lutte contre la criminalité. L'optimisation du service rendu et le fonctionnement des services de police peuvent en être ralentis (procès-verbal électronique, flux automatisés, possibilités modernes d'archivage, i-Police, caméras ANPR, cloudcomputing, mégadata, géolocalisation, médias sociaux et apps, web 3.0,)

Le débat sociétal s'enlise et le processus décisionnel politique est exaspérément lent. La méfiance d'aucuns dans la police reçoit plus d'attention que la demande criante des services de police de davantage de clarté et de garantie de légalité des technologies modernes qui inondent le marché.

La police est consciente des dangers potentiels d'abus et comprend que seuls un monitoring et rapportage permanents peuvent accroître la confiance de la police eu égard à l'utilisation de moyens innovants. La CPPL travaille de manière active à une transparence maximale.

La société est caractérisée par une (r) évolution inévitable sur le plan de l'innovation et des nouvelles technologies et ce, dans de nombreux domaines. Afin de maintenir à niveau la combativité de l'organisation, il est nécessaire d'avancer à la même allure en intégrant rapidement le processus. Les services de police doivent utiliser les opportunités qui s'offrent à eux pour investir dans l'innovation et les nouvelles technologies.

Les développements technologiques et le recours aux technologies sont de plus en plus déterminants pour la police pour la réussite ou l'échec de sa mission. L'arriéré accumulé doit être résorbé d'urgence. Sinon, la police et la société démocratique risquent de devenir vulnérables.

Le mode de direction policière devra changer. La nouvelle technologie entraînera plus d'efficacité, plus de bleu dans la rue et un meilleur service de police. Les outils mobiles comme les smartphones, les tablettes et les appareils électroniques doivent permettre aux policiers de faire des

constatations sur le terrain afin qu'ils perdent moins de temps avec des tâches de back office et restent visibles pour le citoyen.

Les réseaux sans fil comme le 4 G permettront de nouvelles technologies comme la 'augmented reality' et pourront envoyer de grands volumes de données. L'intelligence artificielle est à nos portes. La police Googleglass et autres appareils I-robot Police avec biométrie seront commercialisés fin de cette année.

L'engagement dans les médias sociaux est crucial. Les médias sociaux (twitter, facebook, etc...) rapprocheront les corps de police des citoyens. L'analyse des médias sociaux constitue une riche source d' 'intelligence'.

Les réseaux de sensors observeront davantage et mieux l'espace public. Il en va de même de la robotique (drones).

La technologie de l'information est une chose mais la nanotechnologie est omniprésente avec des conséquences poussées pour la criminalité, les techniques d'observation, la micro-électronique et la sécurité de matériel. La police doit donc être prête pour le 'nanofiltration' car les nano-produits commercialisés augmentent à ratio de 200 par an. La police ne peut pas se contenter d'observer de manière réactive mais doit tenter de se projeter dans les 5 prochaines années.

La police s'engage insuffisamment dans l'innovation. Dans ce cas, l'innovation signifie sortir des sentiers battus. Donc, plus la 'même chose', mais des éléments neufs et différents. Ainsi, un programme de développement axé sur le renouveau du travail policier doit être démarré. A cet égard, la technologie et le travail policier représentent des facteurs critiques de succès.

Predictive policing, problem solving policing, crime mapping, nodal policing, crowd policing sont de nouveaux styles de gestion policière qui représentent un complément à notre modèle policier orienté vers la communauté.

L'indécision du gouvernement par rapport au contrat de gestion de la SA Astrid, en raison de la situation budgétaire, menace, dans un proche avenir, la communication professionnelle des services de police et de secours. L'absence d'investissements dans ce domaine a non seulement un impact direct sur la sécurité de la population, mais aussi sur la sécurité du personnel policier.

Les systèmes et processus informatiques datent de la génération précédente. Après un audit réalisé par le groupe de projet ISIS à la demande du comité de coordination de la police intégrée, un nouveau concept a été défini pour la gestion et l'utilisation de l'ICT et la gestion de l'information. Ce dossier a été transmis au gouvernement et exige un important investissement initial qui doit permettre à temps une gestion de l'information plus efficace à un prix manifestement bas. La police a besoin d'urgence d'un processus décisionnel en la matière étant donné que ce projet touche au cœur du fonctionnement policier.

Notre demande

Les services de police doivent avoir l'opportunité de relever les défis d'aujourd'hui et de demain avec des moyens et techniques modernes et en utilisant les technologies les plus récentes dans l'intérêt du maintien d'une société harmonieuse et où il fait bon vivre.

Nous demandons aux autorités non seulement de mettre à disposition les moyens budgétaires suffisants pour l'acquisition de moyens modernes, mais également de définir d'urgence un cadre légal et réglementaire pour l'utilisation de ces moyens. C'est un facteur de succès critique pour l'optimisation de la police intégrée.

Nous demandons un plan d'action, une ligne de temps et un canevas clairs pour le débat sociétal relatif à l'utilisation de nouvelles technologies dans le cadre du travail policier et du service à la population. A cet égard,

nous devons partir de la confiance dans la vision et les objectifs de l'utilisation de cette technologie moderne par les services de police. La police locale accepte un contrôle efficace organisé dans ce domaine.

La technologie dans la sphère privée piétine souvent celle utilisée au sein de la sphère professionnelle. Les utilisateurs de la police attendent/exigent un environnement ict similaire, voire meilleur sur leur lieu de travail. Nous demandons le lancement d'un programme de développement axé sur le renouvellement du travail de la police.

Nous demandons que les autorités fassent de la recherche et du développement de l'innovation et de la technologie moderne dans le secteur de la police et de la sécurité des priorités et prennent des initiatives en vue de la création d'un centre d'études et de connaissance pour l'utilisation policière de la technologie en collaboration avec le secteur privé, les institutions scientifiques et les universités, tel qu'il existe depuis belle lurette dans nos pays voisins. Les bénéfices éventuels pour l'économie, l'emploi et les autorités elles-mêmes doivent également être pris en compte.

Nous demandons avec insistance aux autorités de réserver les investissements nécessaires pour le maintien et le développement des systèmes de communication pour les services de police. Nous demandons la création d'un organe stratégique de concertation au niveau du département afin d'examiner les priorités en la matière.